



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

\*\*\*

Séance ordinaire du 16 février 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le seize février à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;  
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;  
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;  
Béatrice PRIEZ qui avait donné son pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;

**EXCUSÉS** : Nadia BERTRAND et Henri POIRSON ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Antoine ARTCHOUNIN.

**OBJET** : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE « SEM ICY » - SOUSCRIPTION D' ACTIONS – APPROBATION DES STATUTS ET DES TERMES DU PACTE D' ACTIONNAIRES – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D' ADMINISTRATION ET A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-1, L.1522-1, L.1522-2, L. 1522-3 et L.1524-5,

VU le Code de commerce et notamment le livre II relatif à la société anonyme,

VU le projet de statuts de la SAEML « SEM ICY »,

VU le projet de pacte d'actionnaires de la SAEML « SEM ICY »,

VU l'avis de la commission municipale en date du 9 février 2023 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire expliquant que pour renforcer l'attractivité du territoire, la CACP et les communes de Pontoise, Cergy et Saint-Ouen l'Aumône souhaitent aujourd'hui s'engager dans une nouvelle structure de type SAEML (Société Anonyme d'économie mixte locale) ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et les communes de Cergy, de Pontoise et de Saint-Ouen l'Aumône souhaitent se doter d'un nouvel outil visant à diversifier leur mode d'intervention en matière de commerce notamment, et ce en partenariat avec des opérateurs privés ;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, il convient de procéder à la création d'une société anonyme d'économie mixte locale, dénommée « SAEML ICY », conformément aux articles L. 1521-1 et suivants du CGGT, à laquelle serait confiée les missions suivantes :

*« - l'étude de toutes actions de construction portant sur une zone d'activités et de construction de locaux industriels et commerciaux,*

*- la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, la réhabilitation et la rénovation de tout immeuble, ensemble immobilier, local ou ouvrage à usage commercial en vue de favoriser la revitalisation commerciale, la modernisation et la sauvegarde des commerces de proximité,*

*- l'acquisition, la location ou la cession d'immeubles ou locaux commerciaux ou à vocation de services,*

*- la gestion, l'entretien, l'exploitation et la commercialisation par tous moyens de tels immeubles ou locaux commerciaux bâtis, soit en tant que propriétaire ou preneur à bail pour son compte ou pour le compte d'autrui notamment dans le cadre d'un mandat de gestion.*

*- L'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation résidentielle, économique, d'activités et/ou de tourisme, ainsi que la construction de tous édifices, ouvrages et installations constituant l'accessoire de ces opérations.*

**CONSIDÉRANT** que la répartition du capital entre les différents actionnaires s'établit de la manière suivante :

Actionnaires	Nbre d'actions	Conseil Administration Nbre de sièges	Assemblée Générale Nbre de représentants	Assemblée Générale Nbre de voix
CACP	9 000	6	1	9 000
Commune de Cergy	600	1	1	600
Commune de Pontoise	600	1	1	600
Commune de Saint Ouen l'Aumône	600	1	1	600
Banque des Territoires	5 000	1	1	5 000
Crédit Mutuel Arkéa	500	1	1	500
CRISTAL	500	1	1	500
SPIRIT Entreprises	500	1	1	500
<b>TOTAL</b>	<b>17 300</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>17 300</b>

**CONSIDÉRANT** que l'intégration de la ville de Saint-Ouen l'Aumône se fait par la souscription de 600 actions dont la valeur nominale est fixée à 100 €, représentant 3.47% du capital social total,

**CONSIDÉRANT** que les futurs actionnaires de la SAEML ont décidé de procéder à la conclusion d'un pacte d'actionnaires,

**CONSIDÉRANT** que, outre l'approbation des statuts de la SAEML « SEM ICY » et du pacte d'actionnaires, l'intégration au capital de la Ville de Saint-Ouen l'Aumône nécessite également de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration et aux assemblées générales de la SAEML (assemblée générale constitutive et assemblée générale ordinaire et extraordinaire).

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE) ;**

**APPROUVE** la création de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale dénommée « SEM ICY » ;

**APPROUVE** les statuts et le pacte d'actionnaires de la « SEM ICY » tels qu'annexés à la présente délibération ;

**PROCÈDE** à l'acquisition de 600 actions à un prix unitaire de 100 €, correspondant à un total de 60.000 €, soit 3.47 % du capital social ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bordereau de souscription d'actions et à procéder à la libération des actions ;

**DÉSIGNE** Monsieur Marc BILLAND, Conseiller municipal délégué à l'Action économique, à la Culture et au Tourisme comme représentant de la Ville auprès de l'assemblée générale constitutive de la société, et la dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts ;

**DÉSIGNE** Monsieur Marc BILLAND comme représentant de la Ville auprès de l'assemblée générale de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet ;

**DÉSIGNE** Monsieur Marc BILLAND comme représentant de la Ville pour au Conseil d'Administration de la SAEML avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre ;

**CONFIE** à Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le 09/03/2023

Le Maire

Laurent LINQUETTE

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance

Antoine ARTCHOUNIN